

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 29 NOVEMBRE 2012

VOLUME 47

**DANIELLE BERGERON**  
**Sténographe officielle**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 1020  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce vingt-neuvième (29e) jour  
2 du mois de novembre,

3

4 MOT DE LA PRÉSIDENTE

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bonjour à tous. Alors, j'aimerais profiter de  
8 l'ajournement des audiences pour faire le point. Je  
9 veux d'abord prendre le temps de remercier tous les  
10 procureurs, les avocats, les enquêteurs, les  
11 analystes et tout le personnel de la Commission  
12 pour le travail admirable accompli jusqu'à ce jour.  
13 Si les audiences ont été présentées avec autant de  
14 minutie, c'est grâce à leur grand dévouement et à  
15 leur travail acharné. Je me permets de souligner  
16 que certains travaillent souvent jusqu'aux petites  
17 heures de la nuit pour assurer la qualité des  
18 audiences. Que ce soit pour rencontrer des témoins  
19 ou pour déposer des pièces sur notre site ou dans  
20 les boîtes confidentielles des parties ou pour  
21 confectionner des résumés de témoignages attendus  
22 de preuve, tous travaillent sans relâche.

23 Nous remercions aussi les procureurs des  
24 parties qui font preuve de professionnalisme et  
25 facilitent le travail des procureurs de la

1 Commission. Nous avons entendu leur demande  
2 relativement aux résumés de preuve attendus et je  
3 crois bien que ces difficultés ont été aplanies.

4 Nous remercions aussi les médias pour tout  
5 le travail de transmission des informations,  
6 travail essentiel auprès des auditeurs.

7 Nous tenons également à vous informer de  
8 l'excellente collaboration que nous avons avec le  
9 Directeur des poursuites criminelles et pénales, de  
10 même qu'avec la Sûreté du Québec qui collabore  
11 activement et sans aucune retenue à nos travaux.

12 Nous remercions enfin l'excellente  
13 collaboration du Service de police de la Ville de  
14 Montréal depuis le début de nos travaux.

15 Nous tenons aussi à vous informer que le  
16 commissaire MacDonald va de mieux en mieux et  
17 collabore de plus en plus aux travaux de la  
18 Commission.

19 Comme vous le savez, une commission  
20 d'enquête, c'est différent d'un procès puisque  
21 l'enquête évolue quotidiennement et constamment. À  
22 chaque jour nous recevons de nouvelles informations  
23 extrêmement pertinentes à notre mandat qui nous  
24 obligent parfois à revoir l'ordre de présentation  
25 des témoins et de la preuve.

1                   Il ne faut pas oublier que nous avons  
2 l'important devoir de protéger les enquêtes  
3 policières en cours. C'est ainsi que la nature et  
4 l'ampleur de notre mandat nous amènent  
5 régulièrement vers de nouveaux horizons. Aussi,  
6 estimons-nous qu'il est responsable d'arrêter à ce  
7 moment afin de prendre le temps de bien analyser  
8 tout ce que nous possédons.

9                   Il est aussi important de souligner que si  
10 la partie publique de nos enquêtes est suspendue  
11 jusqu'à la mi-janvier, les enquêtes, elles, se  
12 poursuivent toujours. Nous sommes conscients des  
13 coûts qu'engendre une telle commission et c'est  
14 pourquoi nous estimons important de bien préparer  
15 les audiences en choisissant tout aussi bien ce qui  
16 doit être mis en preuve et ce qui doit être laissé  
17 de côté.

18                   Par ailleurs, maître Lebel a candidement  
19 expliqué qu'il fallait prendre un recul pour mieux  
20 avancer et que, dans ce contexte, la perte de deux  
21 avocats se fait nécessairement sentir. Nous devons  
22 donc, dans les semaines qui viennent, embaucher  
23 d'autres procureurs et avocats. Cette tâche n'est  
24 pas simple étant donné que nous devons éviter tout  
25 conflit d'intérêts et nous assurer de la compétence

1 et de l'expérience des gens que nous choisirons.

2 Les prochains jours seront aussi consacrés  
3 à la rencontre et à l'interrogatoire de plusieurs  
4 témoins. Les procureurs de la Commission s'assurent  
5 de rencontrer chaque témoin avant de les faire  
6 entendre en audience publique. Rien ne doit être  
7 laissé au hasard. L'improvisation n'est pas gage de  
8 succès. Il est important de préciser que la  
9 Commission ne suspend pas ses travaux pendant la  
10 période des Fêtes.

11 Par ailleurs, nous avons déjà fait état de  
12 notre préoccupation de préserver la réputation des  
13 personnes et cela va continuer. Tel que nous  
14 l'avons déjà mentionné, les personnes qui veulent  
15 être entendues le seront si nous jugeons que leur  
16 témoignage est pertinent et selon le déroulement de  
17 la preuve. Tel que le mentionnait le juge Gomery :

18 Agir trop rapidement pourrait être  
19 interprété aussi bien comme un  
20 exercice bâclé en vue de disculper  
21 certaines parties de tout blâme ou  
22 reproche ou bien encore comme un  
23 exercice visant à identifier des  
24 coupables à tout prix. C'est  
25 évidemment ce qu'il faut éviter.

1 Ces propos du juge Gomery sont remplis de sagesse.

2 Il est parfois nécessaire, pour décrire un  
3 système, de faire entendre un ou plusieurs témoins.

4 Il peut aussi être nécessaire, puisque la  
5 crédibilité en général de tous les témoins devra  
6 être analysée, de confirmer les dires d'un témoin.

7 De même, on ne peut pas tout faire en même temps,  
8 il y a forcément un début et une fin. Toutes les  
9 pièces du casse-tête ne peuvent pas être mises en  
10 place en même temps. Je vous assure cependant que  
11 tout ce qui est mis en preuve a son utilité.

12 Nous rappelons qu'il est difficile, sinon  
13 impossible, pour certains témoins de témoigner sur  
14 un seul volet de notre mandat. L'analyse de  
15 l'infiltration du crime organisé dans l'industrie  
16 de la construction ne peut pas se faire en vase  
17 clos. Si je ne peux d'aucune façon commenter la  
18 preuve déjà entendue, en revanche, je peux vous  
19 mentionner que nous continuerons, à la mi-janvier,  
20 à entendre des témoins qui aborderont les thèmes de  
21 collusion et de corruption, ainsi que celui du  
22 financement des partis politiques tant provinciaux  
23 que municipaux.

24 Je vous remercie de votre présence ici ce  
25 matin et je vous donne rendez-vous pour la suite

1 des audiences le vingt et un (21) janvier prochain.

2 Merci de votre attention.

3

4 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

5

6

7

8 Je, soussignée, DANIELLE BERGERON,  
9 sténographe officielle, certifie sous mon serment  
10 d'office que les pages ci-dessus sont et  
11 contiennent la transcription fidèle et exacte de  
12 l'enregistrement numérique, le tout hors de mon  
13 contrôle et au meilleur de la qualité dudit  
14 enregistrement.

15

16 Le tout conformément à la loi.

17 Et j'ai signé,

18

19

20 DANIELLE BERGERON

21 Sténographe officielle